

ANNÉE

DOSSIER FAMILLE - ANNEXE SANTÉ

PROCÉDURE PANIER REPAS ENGAGEMENT DES PARENTS



À COMPLÉTER UNIQUEMENT EN CAS D'ALLERGIES
OU D'INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES.

Les modalités d'accueil des enfants et les procédures mises en place par la Ville de Saint-Étienne visent à garantir la sécurité maximale des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison médicale. Nous vous rappelons que ce dispositif est gratuit pour les familles.

LA FABRICATION DU REPAS

Les parents fournissent la totalité des 5 composants du repas et assument la pleine et entière responsabilité de sa fabrication. **L'enfant ne consomme que le repas et les ingrédients fournis par la famille.**

MATÉRIEL

Les parents s'engagent à fournir le repas dans des boîtes hermétiques supportant un réchauffage au four micro-ondes (pas de boîtes métalliques). **Toutes les boîtes sont étiquetées au nom de l'enfant.**

CHAÎNE DU FROID ET CONDITIONS DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE

Les éléments du repas sont mis dans une glacière ou un sac isotherme (identifié au nom de l'enfant). La glacière ou le sac isotherme doit répondre aux caractéristiques de maintien de la chaîne du froid (0°C à + 6°C) notamment en y incluant les blocs de conservation congelés nécessaires, de façon à **garantir la conservation du repas** sans rupture de la chaîne du froid jusqu'à l'heure du déjeuner. Dès l'arrivée dans l'école, la glacière est remise au personnel de cantine (responsable de la salle de restauration ou surveillante de cantine identifiée) qui la place dans un lieu réservé à cet effet, exclusivement accessible au personnel de cantine.

CONSOMMATION

L'accueil de l'enfant est réalisé dans les conditions générales de surveillance des restaurants scolaires municipaux. Il appartient donc aux parents de bien informer leur enfant des mesures spécifiques qu'il doit prendre. **Seuls les composants du repas et ingrédients fournis par la famille sont donnés aux enfants.**

RETOUR

Les boîtes sont vidées des aliments non consommés et font l'objet, ainsi que les ustensiles utilisés, d'un premier lavage sur place par le personnel de restauration scolaire municipale. Le matériel est ensuite replacé dans la glacière et rangé dans un lieu défini pour être récupéré par la famille ou l'enfant à la sortie de l'école. Il appartient à la famille de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (chaîne du froid, propreté des contenants).

Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, la Ville de Saint-Étienne se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la cantine.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Formule à recopier par les parents : « Lu et approuvé, valable pour décharge de responsabilité »

Signature des parents ou tuteurs légaux :